



Journal des anthropologues
Association française des anthropologues

88-89 | 2002
Médecine et biologie

Brève note sur la situation des disciplines de la 20^e section dans les universités

Conseil National des Universités



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/jda/2868>

DOI : 10.4000/jda.2868

ISSN : 2114-2203

Éditeur

Association française des anthropologues

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2002

Pagination : 255-256

ISSN : 1156-0428

Référence électronique

Conseil National des Universités, « Brève note sur la situation des disciplines de la 20^e section dans les universités », *Journal des anthropologues* [En ligne], 88-89 | 2002, mis en ligne le 01 juin 2003, consulté le 15 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/jda/2868>

Ce document a été généré automatiquement le 15 septembre 2020.

Journal des anthropologues

Brève note sur la situation des disciplines de la 20^e section dans les universités

Conseil National des Universités

- 1 Nos disciplines sont marquées par une « confidentialisation » de plus en plus affirmée. Pour la campagne de recrutement 2001, nous n'avons pu compter que sur 3 postes de maîtres de conférences mis au concours (à titre de comparaison, il y en a 29 en sociologie et 32 en géographie...), et sur 2 postes de professeurs (contre 21 en sociologie et 26 en géographie). Et encore faut-il tenir compte du partage de cette pénurie entre l'ethnologie, la préhistoire et l'anthropologie biologique ! Ce déficit s'inscrit dans un véritable cercle vicieux, dans la mesure où, d'un côté, les flux d'étudiants dans nos disciplines ne justifient effectivement pas de nombreuses créations de postes, mais où, de l'autre côté, nous ne pouvons nous livrer à une forte publicité pour alimenter ces flux, dans la mesure où nous connaissons la faiblesse des débouchés pour des disciplines qui n'ont pas la chance de pouvoir compter sur l'appel d'air que représente l'enseignement secondaire. Il y a là une situation extrêmement dommageable pour le développement de nos disciplines, surtout lorsqu'on établit une comparaison avec les pays anglo-saxons. Si elle n'y prend pas garde, la France, qui compte pourtant dans son histoire intellectuelle quelques ethnologues et préhistoriens de renommée internationale, risque de devenir une place de second rang.
- 2 Il en résulte ainsi un stock, chaque année de plus en plus important, de docteurs qui « restent sur le carreau » et ne peuvent plus compter sur un éventuel recrutement. Ainsi, lors de la campagne de qualification 2000, il y a eu 105 qualifiés aux fonctions de maîtres de conférences ; ce nombre, ajouté à celui des qualifiés des années antérieures (au bas mot 150) doit être rapproché des 8 postes ouverts au concours cette année-là... Pour 2001, la disproportion est encore plus choquante, même si le nombre de candidats a connu un premier fléchissement : 71 candidats inscrits sur la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences, pour 3 postes mis au concours... Il semble absolument nécessaire qu'une politique plus vigoureuse de publication de postes dans

les universités puisse être menée, afin de ne pas laisser s'installer une situation de désespoir pour les jeunes chercheurs. Il est certain que l'introduction, en amont, de ces disciplines dans l'enseignement secondaire (sous la forme par exemple d'une valence « ethnologie » dans les concours de recrutement des historiens-géographes) créerait une demande de formation et justifierait la création de postes frais. Rappelons que l'ethnologie et l'anthropologie figurent au programme des « collèges » dans les pays d'Amérique du nord, ce qui est un facteur explicatif fort de l'avance de ces disciplines dans les universités de ces pays.

- 3 Le retour, en 1998, à une procédure de qualification préalable a d'autre part énormément alourdi le travail du Conseil National des Universités, sans qu'on donne à ses membres des moyens supplémentaires pour mener à bien leur mission. Les 24 membres de notre section du CNU doivent examiner des centaines de dossiers, ce qui les oblige à siéger une semaine complète, alors qu'ils ne bénéficient même pas d'une décharge de service (chaque membre a environ une trentaine de dossiers à traiter, ce qui représente au bas mot trois semaines de travail préalable à temps plein...).
- 4 En ce qui concerne le déroulement des carrières, la situation est également critique : peu de publications de postes de professeurs pour la promotion des maîtres de conférences, et goulet d'étranglement lors du passage de la seconde à la première classe des professeurs. Il n'y a en effet à l'heure actuelle, pour notre section, qu'une seule promotion possible par an, alors qu'il y a plus d'une vingtaine de promouvables : à ce rythme, beaucoup de nos collègues, bloqués au dernier échelon des professeurs de 2^e classe, ne pourront être promus avant leur départ à la retraite... Il en est de même en ce qui concerne le passage à la classe exceptionnelle, où les possibilités de promotion sont encore plus rares.